

DGAS\_DA26\_226

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Vu le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté du 10 avril 2006 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents prévus aux articles R.314-10, R. 314-13, R. 314-19, R. 314-20, R.314-48, R. 314-82 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu la délibération du conseil départemental du Morbihan 19 décembre 2025 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses des services et établissements pour personnes handicapées pour 2026 en application de l'article L. 313-8 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu la délibération du conseil départemental du Morbihan du 19 décembre 2025 fixant les crédits budgétaires 2026 des interventions départementales en faveur des personnes handicapées ;
- Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2025-2029 entre l'association Les Hardys Béhélec, l'Agence Régionale de Santé et le Département du Morbihan ;

**ARRÊTE**
**ARTICLE 1**

L'arrêté DGAS\_DA25\_170 du 18 mars 2025, modifié par l'arrêté DGAS\_DA25\_384 du 10 octobre 2025, fixant la dotation et les prix de journée de l'établissement est abrogé.

**ARTICLE 2**

La dotation « prix de journées globalisées » de l'année 2026 de l'établissement Les Hardys Béhélec, est fixée en application des dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens susvisés à 1 950 872 € et se répartit comme suit :

<b>FINESS</b>	<b>SIRET</b>	<b>Raison sociale</b>	<b>Type activité</b>	<b>Montant</b>
560017568	77779993300059	Foyer Marie Balavenne – Saint Vincent sur Oust	Hébergement complet internat	488 402 €
			Accueil de jour	48 010 €
560017618	77779993300042	Foyer Marie Balavenne - Questembert	Hébergement complet internat	713 489 €
			Accueil temporaire avec hébergement	41 469 €
			Accueil de jour	80 015 €
560019028	77779993300026	SAVS Les Hardys Behelec	SAVS-Prestation en milieu ordinaire	332 069 €
			SAVS accueil temporaire - Prestation en milieu ordinaire	5 107 €
			UATP	70 955 €
			Accompagnement de journée PH vieillissantes	25 903 €
560031403	77779993300026	SAVS En Arbenn	SAVS-Prestation en milieu ordinaire	145 452 €

**ARTICLE 3 :**

Les prix de journée des établissements et services gérés par l'association Les Hardys Béhélec, 56140 SAINT-MARCEL, sont fixés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 comme suit :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Prix de journée
560017568	77779993300059	Foyer Marie Balavenne – Saint Vincent sur Oust	Hébergement complet internat ou accueil temporaire avec hébergement	150,56 €
			Accueil de jour	92,10 €
560017618	77779993300042	Foyer Marie Balavenne - Questembert	Hébergement complet internat ou accueil temporaire avec hébergement	150,56 €
			Accueil de jour	92,10 €
560019028	77779993300026	SAVS Les Hardys Behelec	SAVS-Prestation en milieu ordinaire	15,65 €
			SAVS accueil temporaire - Prestation en milieu ordinaire	15,65 €
			UATP	78,94 €
			Accompagnement de journée PH vieillissantes	65,27 €
560031403	77779993300026	SAVS En Arbenn	SAVS-Prestation en milieu ordinaire	15,65 €

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de la publication ou, pour les personnes auxquelles il est notifié, à compter de sa notification, dans le cadre d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes par l'application Télérecours accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou transmis au greffe du tribunal situé 6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 Nantes Cedex.

**ARTICLE 5 :**

Le directeur général des services départementaux, le directeur de l'établissement et le président du conseil d'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site du département ([www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)).

VANNES, le 16 avril 2026

Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT